Commune de
MECLEUVES

Procès-Verbal
de la séance du conseil municipal
du 8 septembre 2026 à 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, DRULIOLLE, EVRARD, GREFF, GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, HANOT, PASSION, RAIMONDI

Absents ayant donné procuration **:** PICHARD procuration à FRITZINGER

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme LE BIGOT Marie secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est adopté à l'unanimité des voix.

58) Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges Transférées (CLECT) (Rapporteur P. MANZANO)

Sur le rapport de Philippe MANZANO,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2026, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
VU le rapport définitif de la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz du 07 juillet 2026,
CONSIDERANT que la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz s'est réunie en session plénière le 07 juillet 2026,
CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,
Le conseil municipal, après délibération ;

- APPROUVE le rapport définitif du 07 juillet 2026 de la CLECT,
- AUTORISE en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

59) Salle polyvalente : avenant n° 2 NESPOLA (rapporteur P. MANZANO)

Cette délibération complète les délibérations n° 48 du 7 octobre 2025 et n°52 du 25 juin 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n° 2 de la société NESPOLA, lot n°5 plâtrerie faux plafonds pour un montant de 2 521.44 € H.T concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°2 de la société NESPOLA lot n°5 plâtrerie faux plafonds pour un montant de 2 521.44 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

60) Salle polyvalente : avenant n° 1 PHILIPPE BTP (Rapporteur P. MANZANO)

Cette délibération complète la délibération n° 48 du 7 octobre 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant n° 1 de la société PHILIPPE BTP, lot n°1 GROS OEUVRE pour un montant de 0 € H.T concernant les travaux d'aménagement d'une cantine périscolaire et l'aménagement thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte l'avenant n°1 lot n°1 GROS OEUVRE de la société PHILIPPE BTP pour un montant de 0 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler les factures correspondantes.

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

61) Gestion de la fourrière automobile municipale (Rapportrice E. FRITZINGER)

Point reporté

62) Devis rénovation de la cuisine de la mairie (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société C.AU CARRE d'un montant de 2 132.92 € H.T concernant la création d'une cuisine dans la mairie.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société C.AU CARRE d'un montant de 2 132.92 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée
Votes Pour : 15
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Rappel des délibérations

N° délibération	*Vote*	*Objet*
58	Adoptée	Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges Transférées
59	Adoptée	Salle polyvalente : avenant n° 2 NESPOLA
60	Adoptée	Salle polyvalente : avenant n° 1 PHILIPPE BTP
61	Reportée	Gestion de la fourrière automobile municipale
62	Adoptée	Devis rénovation de la cuisine de la mairie

Le Maire,

Philippe MANZANO

La secrétaire de séance

Marie LE BIGOT

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr